

DEPARTEMENT DE L'YONNE
ARRONDISSEMENT DE SENS
COMMUNE LES CLERIMOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES CLERIMOIS**

SEANCE ORDINAIRE DU 9 novembre 2015 N° 2015-23

Membres afférents au conseil : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 9

Date de convocation : 27.10.2015
Date affichage : 27.10.2015

L'an deux mil quinze, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Edmond REVELLAT, Maire.

Etaient présents : Mesdames POULIN Isabelle, GUILLOT Trudy, PERRICHE Florence et SAVOURAT Claudine ;

Messieurs MARTIN Michel, IDCZAK Michel, MONGIN Fabrice, Willy MOREAU

Absents excusés : Patrick HAERINCK (pouvoir à Willy MOREAU)
Sébastien COIGNOT.

Secrétaire de séance : Mme Claudine SAVOURAT est élue secrétaire de séance

OBJET : Motion HORS TAFTA

M. le maire donne lecture d'une proposition de motion contre le projet de Traité d'un Grand Marché Transatlantique (TAFTA) qui négocie un accord de libre-échange entre l'Union Européenne et les U.S.A.

Ce traité reprenant l'organisation mondiale de commerce, libère à outrance l'intérêt des multinationales au dépend des petites entreprises locales (*suppression des droits de douane, des barrières non-tarifaires, mécanisme juridique terrifiant, plus de garanties des réglementations nationales contraires à l'accord USA-UE, etc...*)

Quatre collectifs se sont créés dans l'Yonne afin d'informer du danger que représente ce projet. Le Conseil Régional de Bourgogne a adopté un vœu appelant à un débat national et à la transparence complète sur les négociations.

Les membres du conseil municipal de Les Clérimois, sensibles au bouleversement des règles de notre société, décident à l'unanimité de soutenir la motion HORS TAFTA.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-préfecture le 16/11/15

Et publication le 16/11/15



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Edmond REVELLAT



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 16/11/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/11/2015